



la CGT trésor Corse du Sud

COMPTE RENDU DE LA CAP DE CATEGORIE B DU 19 MAI 2008

Faute de ratio fourni par la DGFIP, la CAP de tableaux d'avancement de Contrôleur 1^{ère} classe à Contrôleur Principal est renvoyée à une date ultérieure.

La CAP de ce jour portait donc uniquement sur la Liste d'Aptitude à Contrôleur du Trésor.

Conditions d'inscription 2008 pour la LA

- **Statutaires**

Peuvent être nommés Contrôleurs du Trésor public 2eme classe après inscription sur une liste d'aptitude, les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de leur nomination justifient d'au moins 15 ans de service effectif accomplis en qualité de titulaire.

Nouveauté 2008 : Suppression de l'âge minimum de 40 ans.

- **Jurisprudentielles**

- ne pas avoir bénéficié de changement de corps par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans
- de pouvoir dérouler une carrière de contrôleur (toutefois la limite d'âge de 60 ans est supprimée)
- de se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département.
- d'avoir au minimum la note de référence en 2005-2006-2007.

La CGT est opposée au principe de l'avancement par liste d'aptitude (voir déclaration liminaire) qui ne récompense qu'une infime partie des agents ayants vocation pour intégrer le corps de contrôleur.

La CGT revendique son remplacement par un examen professionnel garant d'égalité et d'objectivité de traitement des agents : garanties qui font défaut dans le système subjectif de la liste d'aptitude.

En 2008, 70 agents remplissent les conditions statutaires dans le département. 51 se sont portés candidats.

La CP annonce pour la Corse du Sud un nombre de 3,6 arrondi à 4.

La Direction a décidé de classer 5 agents (4 + 1 suite aux accords de Venaco) suivant ses propres règles.

Les élus CGT ont pris part au débat, et défendu les dossiers qui nous paraissaient injustement écartés.

Sont proposés et classés aux fins de validation par la CAP Centrale

M. RIO Jean-Luc
Mme LANGIN Marie-Claire
M. PAOLI François
Mme MEBS Danièle
Mme MARTIN Joëlle

Les élus CGT tiennent à féliciter les futurs promu(e)s du Département mais pour toutes les raisons évoquées et portées à votre connaissance, se sont abstenus au moment du vote.

Administration, FO : Pour CGT : Abstention

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

La Direction générale annonçait pour 2008 (lettre aux agents du ministre M Woerth du 28/02/08) une hausse de 65% des promotions de C en B par rapport à 2007.

Résultat : pour la Corse du sud 5 (4+1 suite aux accords de Venaco) en 2008 sur 51 agents postulant, (70 agents ayant vocation).

Il ne s'agit pas de polémiquer mais force est de constater que les engagements ne sont pas tenus et que la reconnaissance du travail des agents et de leurs efforts ne sont pas reconnus et 'existent que dans les textes.

L' exigence de reconnaissance des qualifications des agents de catégorie C est très forte dans nos services, aspiration légitime car nos services font de plus en plus appel à de nouvelles techniques, à des réglementations en évolution constante.

Vous n'êtes pas sans savoir que la CGT s'est positionnée contre la liste d'aptitude, source d'injustice et d'incompréhension. Ce système de promotion ne répond pas du tout aux besoins en terme d'évolution de carrières que sont en droit d'attendre nos collègues.

L'évaluation/notation et entre autres son système de quotas conduit à encore plus de subjectivité et d'inégalités dans la carrière des agents, ce qui induit encore plus de divisions et d'insatisfactions.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT Trésor se déclare contre ce type de sélection arbitraire reposant sur la subjectivité

C'est pourquoi la CGT revendique un examen professionnel offrant toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents.

La CGT revendique un avancement déconnecté de l'évaluation/notation et basé sur l'ancienneté.